



Le 15 juin 2011,

A l'attention de la Direction du groupe Akka Technologies,  
Monsieur Yves LANSARD, secrétaire général  
Madame Murielle ANDRE-HOCHART, DRH AKKA  
France

Monsieur, Madame,

Nous faisons suite à votre courrier du 17 mai 2011 adressé aux 4 Organisations Syndicales (CFDT, CFTC, FO et CFE/GE) ayant demandé le 11 mai 2011 la mise en place d'un intéressement groupe Akka Technologies dès 2011.

Ce courrier nous informe que :

- La Direction est favorable à la mise en place d'un accord d'intéressement au niveau groupe,
- Mais, pour la Direction du groupe AKKA, cela ne paraît pas envisageable en 2011.
- Il faut éventuellement attendre certaines mesures gouvernementales pour pouvoir faire partager aux salariés les bons résultats 2010 du groupe.

Nous souhaitons au travers du présent courrier vous faire remonter le profond mécontentement de l'ensemble des Organisations Syndicales (CFDT, CFTC, FO, CFE/GE et CGT), elles-mêmes porte-parole des salariés.

En effet, il nous semble impensable qu'à la suite des très bons résultats annoncés ce 14 juin à Lyon à l'Assemblée Générale d'AKKA Technologie, les salariés ne puissent ne puissent retirer bénéfice dans la redistribution des richesses produites (25, 2 M Euros de résultat net), quand celles-ci sont généreusement distribuées aux actionnaires (0,7 euros par action, ce qui représente 7,58 Meuros).

De plus, nous vous rappelons que la mise en place d'un intéressement avait été une mesure annoncée lors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) de chaque filiale du groupe. Cette mesure avait été confirmée à tous les salariés par la communication de la Direction Générale du 28 mars. Cela avait contribué en partie à la signature de certaines Organisations Syndicales des protocoles d'accord NAO.

Nous demandons donc à la Direction la tenue d'une réunion pour discuter au plus vite de :

- soit la mise en place **effective** d'un intéressement 2011, en accord avec les contraintes légales,
- soit la mise en place **effective** de tout système de substitution conduisant à un **versement effectif** en 2011 d'une somme équivalente (prime SARKOZY, prime RICCI, ...) **pour tous les salariés** du groupe. Nous ne pourrions pas nous contenter d'une mesure gouvernementale floue à ce jour qui éventuellement aboutira à un versement hypothétique en fin d'année.

Nous souhaitons donc un engagement fort de la direction et de son actionnaire principal dans ce sens, qui aboutisse à un système concret pour les salariés.

Pour fixer les idées, nous rappelons les termes de notre lettre concernant la mise en place d'un intéressement 2011 ou d'un système de substitution :

« - le rattrapage 2010 avec une enveloppe de 1,5 MEuros liée à un objectif simple : résultat 2011 au moins égal à celui de 2009

- et un complément d'intéressement 2011 lié à un objectif plus élevé, par exemple la progression du résultat 2011 par rapport à 2010

....

Si la Direction n'est pas d'accord, nous proposons alors le versement d'une prime exceptionnelle (comme en 2010) dont le montant suivrait la même progression que le résultat du groupe : 600 Euros ... »

Nous vous informons que nous diffuserons cette lettre à l'ensemble des salariés du groupe en leur demandant de se mettre en grève le 23 juin 2011, si la Direction n'est pas en mesure de s'engager comme nous le demandons.

Veillez recevoir, Monsieur, Madame, nos sincères salutations.

**Pour CFDT**

Bernard BOUSQUET  
Bernard COULON

**Pour CFTC**

Jacqueline MAUREL

**Pour FO**

Marc VICENS  
Philippe BRIAND  
Marie-Josée DAVRAINVILLE  
Aurore BERNARD

**Pour CFE-CGC**

André GILBERT  
Jean ROMAO

**Pour CGT**

Jean-Philippe ALBERT  
Franck LABORDERIE  
Stéphane BIGEARD